

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS
N° 2016-042 À 2016-052**

Délibération : **12.2016.061**

Transmis en préfecture le :

13 décembre 2016

Séance du : **6 décembre 2016**

Compte-rendu affiché le **13 décembre 2016**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **30 novembre 2016**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE (à partir du point 21), Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVault (à partir du point 7), Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Nathalie CHAMONARD

Membres absents excusés à la séance

Jean-Christian DARNE (jusqu'au point 20), Bernadette VIVES-MALATRAIT, Yves GAVault (jusqu'au point 6), Olivier BROSSEAU, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Yves CRUBELLIER

Pouvoirs

Jean-Christian DARNE à Guillaume COUALLIER (jusqu'au point 20), Bernadette VIVES-MALATRAIT à Isabelle PICHERIT, Olivier BROSSEAU à Mohamed GUOUGUENI, Anne-Marie JANAS à Yves GAVault (à partir du point 7), Bernard GUEDON à Fabienne TIRTIAUX, Yves CRUBELLIER à Bernadette PIERONI

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2016-042	Marché n°15/23 Réaménagement du hall de La Mouche Avenants et prolongation	Dans le cadre des travaux de rénovation, sécurisation de La Mouche, des travaux complémentaires ont été nécessaires d'un point de vue technique et/ou pour améliorer durablement l'évolutivité du bâtiment. La présente décision porte sur la prolongation des délais et les avenants s'élèvent au total à 61 743 € HT.
2016-043	Marché n°16/07 Travaux d'étanchéité sur les toitures du gymnase Giono et installation d'une cuve de récupération des eaux Avenant 1 sur lot 1 et prolongation sur lots 1 et 2	Le marché n°16/07 relatif à la reprise de l'étanchéité du toit du gymnase Giono et à l'installation d'une cuve de récupération des eaux pluviales a été notifié le 5 juillet aux entreprises : APC ÉTANCHÉITÉ pour le lot 1 pour un montant de 160 251.23 euros HT et ID VERDE pour le lot 2 et pour un montant de 35 984.70 euros HT. Lors des travaux, il a été nécessaire de changer le pare-vapeur qui était en très mauvaise état et de rajouter des échelles à crinoline pour sécuriser l'accès aux toitures du gymnase lors de l'entretien de celles-ci. Ces travaux supplémentaires induisent l'avenant n° 1 d'un montant de 10 957.20 euros HT. Les délais d'approvisionnements des matériaux ont pris du retard pendant la période estivale et il est impératif de prolonger les délais d'exécution des lots 1 et 2 de 1 mois, soit jusqu'au 15 octobre 2016.
2016-044	Décision d'ester en justice et de confier la défense des intérêts de la Commune au cabinet Itinéraires Droit Public - Affaire FREE MOBILE c/ Commune	Par arrêté en date du 1 ^{er} février 2016, la Commune a fait opposition à une déclaration préalable déposée par la société FREE Mobile pour l'implantation d'un relais de radiotéléphonie au lieu-dit "Les Loyes" à Saint-Genis-Laval en zone agricole. La société FREE Mobile a saisi en référé le Tribunal Administratif de Lyon le 5 avril 2016 d'une requête en suspension de l'arrêté dont elle a été débouté le 27 avril 2016 et a saisi la juridiction sur le fond d'une demande en annulation le 1 ^{er} avril 2016. La présente décision vise à désigner un avocat pour représenter et défendre les intérêts communaux dans cette affaire.
2016-045	Constitution de partie civile devant le tribunal correctionnel de Lyon Monsieur Yassine ZOUAGH	Le 18 mars 2016, Monsieur Yassine ZOUAGH a, au cours de sa garde à vue dans les locaux de la gendarmerie, cassé le système de fermeture de la porte de la cellule en donnant plusieurs coups d'épaule. La Commune étant propriétaire des locaux et le montant des frais de réparation de la porte s'élevant à 360 euros TTC, la Commune souhaite se porter partie civile dans le cadre de la procédure diligentée devant le Tribunal Correctionnel de Lyon afin de demander le remboursement des frais de réparation.

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2016-046	Vente aux enchères AGORASTORE	La Commune a souscrit un contrat avec hébergement, assistance et maintenance avec la société AGORASTORE, site de courtage aux enchères qui permet aux personnes publiques de vendre en ligne ses matériels réformés. 13 matériels des services espaces verts et logistique, véhicules, ont été mis en vente et 8 ont trouvé acquéreur. La présente décision vise à autoriser la vente de ces biens.
2016-047	Acceptation indemnité Sinistre intrusion avec vol groupe scolaire Paul Frantz le 28 juin 2015	La présente décision vise à accepter l'indemnisation proposée par la SMACL d'un montant de 1 662.04 euros correspondant aux frais de remplacement du vidéoprojecteur, du pupitre et des travaux de peinture suite au sinistre survenu le 28 juin 2015.
2016-048	Opérations Sport Été 2016	Par délibération n°05.2016.029, le Conseil municipal du 24 mai 2016 autorisait Monsieur le Maire ou son représentant à prendre la décision nécessaire au versement de la participation de la Ville aux différentes associations sportives porteuses de l'action opération sports été 2016. La présente décision vise donc à verser les participations afférentes aux actions menées par chaque structure (clubs sportifs et accueils de loisirs) pour un montant de 4 050 euros.
2016-049	Acte constitutif d'une sous-régie de recettes de l'accueil périscolaire Guilloux	Dans le cadre de l'optimisation des régies et à la demande de la Trésorerie, il a été pris la présente décision. Celle-ci vise à dissocier la régie de l'accueil périscolaire de la régie de l'Espace Déclic et de la rattacher en «sous-régie» à celle des activités prises.
2016-050	Tarif Festival Télérama	Considérant que le cinéma La Mouche participe au Festival Télérama qui aura lieu du 18 au 24 janvier 2017, la présente décision vise à appliquer le tarif de 3.50 euros la place. Sur présentation du "pass" figurant dans le magazine, l'hôtesse de caisse donnera une carte valable pour deux personnes durant toute la manifestation.
2016-051	Acceptation indemnité sinistre véhicule Renault Clio immatriculé BW-426-LX du 4 juillet 2016	La présente décision vise à accepter l'indemnité de sinistre d'un montant de 2 533.62 euros de l'assureur GROUPAMA au titre de l'assurance flotte automobile pour le véhicule RENAULT CLIO accidenté le 04 juillet 2016.
2016-052	Acte modificatif de la régie de recettes des activités périscolaires	L'intégration de la sous-régie pour la gestion de l'accueil périscolaire Guilloux par décision n°2016-049 implique une modification de celle des activités périscolaires.

Vu la délibération en date du 14 avril 2014 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Et conformément aux dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** des décisions n°2016-042 à 2016-052 prises dans le cadre de la délégation susvisée.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roland CRIMIER,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL PREND ACTE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.